DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Soudan | Affaires sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport) sur lequel sera apposé le visa :** Signé, **valide au moins 6 mois après la date de sortie prévue**, et comportant au moins 3 pages vierges dont 2 face à face. L'ambassade peut refuser tout passeport abîmé. **Attention aucun tampon ni visa israélien ne doit figurer dans le passeport.**

☑ **1 Copie de la page d'identité du passeport :** correspondant à la page avec la photo et la signature.

☑ **2 Exemplaires du formulaire d'ambassade de demande de visa (disponible en document à télécharger ci-joint) :** Il faut remplir les deux exemplaires en original (pas de photocopie) puis dater et signer.

☑ **2 Photos d'identité couleur identiques :** Attention les photocopies et les photos scannées ne sont pas acceptées.

☑ **1 Copie ou scan d'une lettre d'invitation d'une entreprise au Soudan :** Invitant le demandeur de visa au Soudan, avec les coordonnées complètes de la société au Soudan, tampon et signature.

☑ **1 Copie ou scan d'une lettre de mission d'une société employeuse en France :** Missionnant le demandeur de visa au Soudan, avec les coordonnées complètes des sociétés en France et au Soudan, tampon et signature.

☑ ***Passeports non-français :***
* Passeports UE : 1 copie d'un justificatif de domicile en France de moins de 3 mois (facture EDF, internet...).
* Passeports hors-UE : 1 copie de titre de séjour + 1 copie d'un justificatif de domicile en France de moins de 3 mois (facture EDF, internet...).